Précision

Je me dois, par correction vis-à-vis de **Matexi**, promoteur immobilier présent sur le site de **la Chartreuse**, de préciser un point.

Le promoteur qui a commencé à démolir les bâtiments sans autorisation est bien **Immo Chartreuse**, **Matexi** n'ayant rien à voir avec ce qui s'est passé sur place.

En effet, lorsque **Matexi** a démoli les bâtiments qui lui appartenaient, il l'a fait avec le permis de bâtir adéquat, permis accordé en accord avec l'**Administration du Patrimoine** et du fonctionnaire délégué de la **Région Wallonne**.

Rendons donc à César ce qui lui appartient…